

République algérienne Démocratique et Populaire

**WILAYA DE BISKRA
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA**

Mise En Demeure N° :01

Etablie en application des dispositions de l'article 149 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service publics et de l'arrêté du : 28/03/2011.

Vu le marché visé par la commission des marchés de la wilaya de Biskra sous le n° : 646/2025 en date du 25/12/2025 conclu entre monsieur le Wali de la wilaya de Biskra représenté par monsieur le Directeur des travaux publics de la wilaya de Biskra et la SARL BATER sise à : zone industrielle route de CHETMA - W.BISKRA et portant : LOT 05 : Réhabilitation de la route y compris l'amélioration urbaine au centre ville de Biskra.

- Vu le délai de réalisation arrêté à (2,5) mois.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux n° 003/2026 en date du 11/01/2026.
- Vu le non démarrage effectif des travaux.
- Vu le non mise à disposition du matériel exigé présenté dans le dossier de soumission de l'entreprise.
- Vu le non respect de ce que lui a été demandé .

la SARL BATER est mise en demeure (n° 01) de prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes pour démarrer effectivement les travaux et mettre à la disposition du projet les moyens matériels présentés dans le dossier de sa soumission et ceci dans un délai de 48 heures à compter du premier jour de publication de cette mise en demeure dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux ou dans la presse électronique agréés .

Faute de respecter le contenu de cette mise en demeure dans le délai arrêté, des mesures coercitives seront appliquées à son encontre.